

## FONCTION DE REFERENT SECURITE

### Objectifs :

- Maîtriser le cadre législatif et réglementaire en santé et sécurité au travail.
- Mettre en œuvre une démarche de prévention en santé sécurité au travail.
- Employer des méthodes de travail afin de diagnostiquer et prévenir les risques affectant la sécurité de l'entreprise.
- Aborder la démarche sur la prévention des Troubles musculosquelettiques, le bien-être au travail.
- Positionner le document unique comme un outil de prévention.

### Contenu :

Textes législatifs, réglementaires et jurisprudence.  
Notion de la prévention et obligations en matière de prévention.  
Démarche de prévention et analyse, (Accidents du travail, maladies professionnelles, bien-être au travail).  
Les principes généraux de prévention (Art. L 4121-2 du code du travail).  
Les différents acteurs de la prévention.  
Rôle et mission et mission du référent en sécurité.  
Obligations et responsabilité.  
Management en sécurité et santé au travail.  
Les accidents du travail et les maladies professionnelles, quelques chiffres.  
Les troubles musculo-squelettiques.  
Anatomie et pathologies associées.  
Les zones de mobilité.  
Danger - Risque  
Chasse aux risques.  
Analyse d'une situation de travail dangereuse.  
Evaluation des risques.  
Le document unique, le plan de prévention, le permis de feu, les protocoles de sécurité.  
L'arbre des causes.  
Les risques d'incendie « la théorie du feu, les causes et conséquences, les fumées, la panique ».

### Méthodes pédagogiques et outils :

- Exposé
- Travail en sous-groupe
- Recherche de textes législatifs, réglementaires...
- Outils veille réglementaire,
- Analyse d'une situation dangereuses « fréquence, probabilité, gravité et cotation ».
- Créer un document unique « Approche ».
- Analyse « arbre des cause »
- PC informatique ou tablette, vidéoprojecteur, paperboard.

### Evaluation :

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences. Celle-ci est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation remise aux stagiaires. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

### Profil :

Salarié désigné compétent ayant des responsabilités dans les activités de la protection et de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise. (Art. L 4644-1 du code du travail). Chef d'établissement, chef de service, chef d'équipe, toutes personnes encadrant du personnel, cadre, maîtrise...

### Durée :

3 Jours – 21 Heures

### Pré-requis : Aucun

Possibilité de se déplacer en atelier avec accord du chef d'entreprise.

Cette formation est animée par un professionnel de la prévention.

### Devis sur demande

Pour tout renseignement

contactez-nous :

**ForCoPrev**

Formation Conseil Prévention  
Tel : 06 29 53 00 50

[forcoprev@gmail.com](mailto:forcoprev@gmail.com)